



ASSEMBLEE GENERALE
61^{ème} session
Rome, 29 novembre 2007

UNIDROIT 2007
A.G. (61) 2
Original: anglais
Octobre 2007

Point No. 4 de l'ordre du jour: Exposé sur l'activité de l'Institut en 2007 et mise en œuvre du Plan stratégique

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen global des progrès et des retards concernant la mise en œuvre des Objectifs stratégiques décidés en 2004, y compris les implications en termes de personnel et de financement. Le Conseil de Direction a révisé le document à sa 86^{ème} session. Le degré de priorité accordé aux activités prévues par le Programme de travail est indiqué.</i>
<i>Action demandée</i>	<i>L'Assemblée générale, à sa 61^{ème} session, sera appelée à réviser le document et à communiquer au Conseil de Direction, avant sa 87^{ème} session, qui aura lieu du 16 au 18 Avril 2007, les points de vue des Gouvernements en particulier pour ce qui concerne les priorités accordées aux différentes activités.</i>
<i>Documents connexes</i>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Plan stratégique – Horizon 2016, UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6</i>• <i>UNIDROIT 2007 A.G. (61) 7</i>• <i>UNIDROIT 2002 SIR Docs. 1 et 2</i>

TABLE DES MATIERES

I. Mise en œuvre en 2006/2007 et perspectives pour 2008	
1. Le contexte : une année insolite devant nous	3
2. Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	3
A. Travaux en cours	3
Principes relatifs aux contrats du commerce international	3
Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	4
Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux	5
Loi type sur le <i>leasing</i>	6

B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi	7
	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	7
	Promotion à travers les ressources de divulgation	7
	Protection internationale des biens culturels	7
	Principes de procédure civile transnationale	8
2.	Activités non législatives	8
A.	Programme de coopération juridique	8
	Programme de bourses de recherches	8
	Assistance technique	8
	Coopération avec des Organisations partenaires	9
B.	Ressources de recherches et de divulgation	10
	Bibliothèque d'UNIDROIT	10
	Publications	10
	Site Internet et Bibliothèques dépositaires	11
	Base de données UNILAW	12
3.	Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité	12
4.	Gouvernance et administration	13
II.	Planification pour 2007/2008 et moyen terme	14
1.	Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	14
A.	Travaux en cours	14
	Principes relatifs aux contrats du commerce international	14
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	14
	Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés	15
B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi	15
	Fonctions de Dépositaire	15
2.	Activités non législatives	15
3.	Etats membres– Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité	16
4.	Gouvernance et administration	17
	Secrétariat	17
	Assemblée Générale	18
5.	Perspectives de planification du Programme de travail 2009/2011	18
III.	Résumé	18

I. Mise en oeuvre en 2006/2007 et perspectives pour 2008

1. Le contexte : une année insolite devant nous

- 2008 sera une année insolite à cause d'une coïncidence unique de dates institutionnelles : le Conseil de Direction tiendra sa dernière session avant que l'Assemblée Générale ne soit appelée à élire, à sa 62^{ème} session, un nouveau Conseil. Le Conseil de Direction prendra en considération et l'Assemblée Générale sera invitée à adopter, à sa 62^{ème} session, qui aura lieu fin 2008, le nouveau programme de travail 2009-2011. Enfin, le Conseil de Direction nommera un nouveau Secrétaire Général qui prendra service au dernier trimestre 2008 ou, au plus tard, le 1^{er} janvier 2009.

- Dans l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil concernant les activités législatives et non législatives il faudra prêter en particulier attention au fait que, au début de 2008, les Gouvernements, les autres organisations intergouvernementales, les correspondants, l'industrie, les associations professionnelles et les autres parties prenantes auront soumis des propositions pour le nouveau programme de travail ainsi qu'aux implications pour les efforts de l'Institut de compléter autant de travail en arriéré que possible.

2. Activités législatives, y compris mise en oeuvre et promotion des instruments

- *Objectif Stratégique N°1*: élaboration et mise en oeuvre d'instruments internationaux (conventions, lois type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit.
- *Objectif Stratégique N°6*: disponibilité accrue à l'égard du potentiel des milieux commerciaux et de la profession juridique de fournir des critères pour les choix, les priorités, l'évaluation des méthodes de travail, des procédures et des résultats en vue d'assurer leur soutien pour l'adoption et la mise en oeuvre des instruments d'UNIDROIT.
- *Objectif Stratégique N°11*: promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en oeuvre, application et suivi.

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international




- Suite à de larges consultations auprès de praticiens, d'universitaires, de l'industrie et d'institutions arbitrales, et aux décisions prises par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale, un nouveau Groupe de travail a été constitué et chargé de préparer de nouveaux chapitres sur l'enrichissement sans cause – restitution ("*unwinding of failed contracts*"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "*for cause*".

- Le Groupe de travail a eu sa première session du 4 au 8 juin 2007. Les rapporteurs des cinq nouveaux chapitres ont soumis quatre projets de rapport et un document de discussion que le Groupe a discutés.

- A sa 40^{ème} session, qui a eu lieu à Vienne du 25 juin au 12 juillet 2007, la CNUDCI a donné son aval formel aux Principes d'UNIDROIT en recommandant leur usage dans les communautés d'affaires et juridiques internationales.

- Outre les versions anglaise, espagnole, française et italienne des Principes d'UNIDROIT 2004, des versions intégrales (dispositions et commentaires) sont disponibles en chinois, coréen, farsi, roumain, russe et vietnamien. Les dispositions sont disponibles en allemand, japonais, portugais, serbe et turc.

- En 2007, les Principes ont été présentés par des membres du Secrétariat et discutés lors de séminaires et de conférences organisés en Allemagne, en Autriche, au Chili, en Chine, au Japon et en Turquie.

Evaluation des progrès	Satisfaisant, calendrier respecté. Date prévue : 2009/10.		
Bénéfices/ Bénéficiaires	Législateurs, rédacteurs de contrats, arbitres		
Personnel	1 consultant, 0,6 fonctionnaire (les autres 40% sont consacrés au site Internet, à une publication et aux Bibliothèques dépositaires)		
Financement	budget régulier : ❖ personnel: (Dép. Ch. 2; Ch. 3). ❖ réunion: € 40.000 (Dép. Ch. 1 § 5)		
Priorité acc. par le Conseil de Direction	 élevée	 moyenne	 basse

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) Convention du Cap / Protocole aéronautique

- La Convention est en vigueur en dix-huit (et, à faire date du 1^{er} janvier 2008, en dix-neuf) Etats : Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, (à faire date du 1^{er} janvier 2008 Cap-Vert), Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Indonésie, Irlande, Kenya, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Sénégal, Syrie. Le Protocole aéronautique est en vigueur en dix-sept (et, à faire date du 1^{er} janvier 2008, en dix-huit) Etats, les mêmes mentionnés ci-dessus avec l'exception de la Syrie.

- Assistance fournie tout au long du processus de mise en œuvre dans neuf autres Etats en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et aux Amériques. Pour les fonctions de Dépositaire, cf. *infra* B.




- La Convention du Cap et les divers protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques ont été présentés par des membre du Secrétariat, ou en son nom, lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, en Belgique, au Brésil, au Chili, en Chine, en Indonésie, en Italie, au Japon et en Turquie.

b) Protocole ferroviaire

- Le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire a été adopté par une Conférence diplomatique qui a eu lieu au Luxembourg du 12 au 23 février 2007. 42 Etats ont participé. 29 ont signé l'Acte final, et quatre ont signé le Protocole : Gabon, Italie, Luxembourg et Suisse. Conformément à la Résolution 1, adoptée par la Conférence, une Commission préparatoire chargée du processus de sélection de l'opérateur pour le registre international et d'agir en tant qu'Autorité provisoire de surveillance a été mise en place. La Commission a tenu sa première réunion à Berne (Suisse) les 16 et 17 juillet 2007.

c) Avant-projet de Protocole spatial

• Par manque de ressources, les activités du Secrétariat concernant ce projet ont été fortement réduites. A la suite de la réunion à haut niveau de l'industrie qui s'est tenue à Londres, une autre réunion à haut niveau des représentants des Gouvernements et d'experts du secteur privé a eu lieu à New York les 19 et 20 juin 2007, dans l'objectif de renouveler les engagements de l'industrie à soutenir le projet et de dresser un plan, incluant des délais, pour le compléter.

Evaluation des progrès	Convention et Protocole aéronautique: satisfaisant. Protocole ferroviaire: satisfaisant. Avant-projet de Protocole spatial: encore non satisfaisant mais en cours.
Bénéfices/ Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole ferroviaire: opérateurs ferroviaires en particulier en Europe centrale et orientale, Afrique, Asie centrale et Amérique centrale; fabricants et financeurs de matériel roulant ferroviaire. • Protocole spatial: en particulier Gouvernements de pays en voie de développement, opérateurs de satellites start-up, fabricants et financeurs de satellites.
Personnel	1,25 fonctionnaires, budget régulier ; 1 fonctionnaire (dont le restant du temps est consacré à la fonction de dépositaire) financé par des contributions extrabudgétaires jusqu'à août 2007, puis budget régulier ; assistance de secrétaires et d'huissiers(Dép. Ch. 2).
Financement	<p>❖ Convention du Cap et Protocole aéronautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - missions : budget régulier (Dép. Ch. 1); - conférences et séminaires : financés par les institutions organisatrices <p>Protocole ferroviaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférence Diplomatique: Gouvernement hôte (Luxembourg) - missions : budget régulier (Dép. Ch. 1) <p>avant-Projet de Protocole spatial:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunions et certaines missions financées par le secteur privé, - d'autres missions : budget régulier (Dép. Ch. 1)
Priorité acc. par le Conseil de Direction	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  élevée </div> <div style="text-align: center;">  moyenne </div> <div style="text-align: center;">  basse </div> </div>

Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux


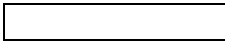
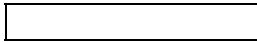
a) Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés

• Une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux s'est réuni du 21 au 25 mai 2007. Ont participé à la sessions 36 Etats membres, un Etat non membre et 9 observateurs représentants des Organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

• Des groupes de travail *ad hoc* sur des domaines spécifiques ont travaillé entre les sessions, des fonctionnaires du Comité, des membres du Comité de rédaction et des membres du Secrétariat ont participé à des colloques et des présentations à Santiago (Chili), Beijing (Chine), Paris (France) et Berlin (Allemagne).

b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents


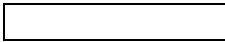
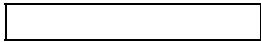
- Le Secrétariat a renvoyé toute activité ultérieure jusqu'à la conclusion d'un des autres projets, qui rendra disponibles des ressources.

Evaluation des progrès	satisfaisant, calendrier respecté		
Bénéfices/ Bénéficiaires	accroître la sécurité juridique dans la conservation globale, la compensation et le règlement-livraison; réduire le risque systémique.		
Personnel	1,25 fonctionnaires (y compris traduction); appui des secrétaires et des huissiers		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel : 1 fonctionnaire financé par le secteur privé; 0.25 fonctionnaire (traduction) et assistance administrative budget régulier (Dép. Ch. 2, Ch. 3) ❖ réunion : 4^{ème} session CEG, budget régulier <ul style="list-style-type: none"> - € 13.000: salles et services (Dép. Ch. 1 § 5) - € 6.000: interprètes (Dép. Ch. 6 § 5) ❖ missions : budget régulier (Dép. Ch. 1 § 6) 		
Priorité acc. par le Conseil de Direction	 élevée	 moyenne	 basse

Loi type sur le leasing

- Une première session d'un Comité d'experts gouvernementaux a eu lieu du 7 au 10 mai à Johannesburg (Afrique du Sud). Des représentants des Gouvernements des Etats suivants ont participé à la première session : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Australie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Etats Unis d'Amérique, Gambie, Inde, Irlande, Japon, Lettonie, Oman, Pologne, Portugal, Qatar, République Populaire de Chine, Rwanda, Soudan, Tanzanie. M J.H. de Lange, Ministre adjoint de la Justice et du Développement constitutionnel de l'Afrique du Sud, a prononcé le discours d'ouverture au séminaire de Johannesburg le 7 mai 2007. Mme R. Freeman (Directeur Général adjoint et Directeur du Secteur Opérations, Marchés Financiers, "Private Enterprise Partnership Africa", Société Financière Internationale) et le Secrétaire Général adjoint, M. Martin Stanford, ont donné des présentations sur l'utilité pratique, et les usages potentiels du projet de loi-type. Une deuxième session devrait avoir lieu dans un pays utilisateur potentiel (et nouveau membre potentiel de l'Institut) hors Europe au début de 2008. Les résultats atteints à cette session devraient conduire au début de 2008 à son approbation par le Conseil et à sa transmission à l'Assemblée Générale pour approbation.


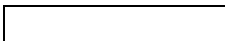
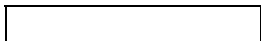
Evaluation des progrès	Satisfaisant, calendrier légèrement en retard		
Bénéfices/ Bénéficiaires	En premier lieu pays africains, asiatiques et de l'Amérique latine ayant besoin d'une législation sur le leasing.		

Personnel	0,30 fonctionnaire; secrétaires, huissiers		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: 0.30 fonctionnaire (supervision et traduction), assistance administrative budget régulier (Dép. Ch. 2, Ch. 3) ❖ 1^{ère} session CEG à Johannesburg : financement extérieur ❖ missions: budget régulier (Dép. Ch. 1) 		
Priorité acc. par le Conseil de Direction			
	élevée	moyenne	basse

B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap

- Examen des projets d'instruments de ratification et d'adhésion; conseils sur la mise en oeuvre; coordination avec l'Autorité de surveillance (Conseil de l'OACI) et le Registre international (Aviareto) ; administration de la « mise à jour de la Convention du Cap » sur Internet; coordination du travail pour le Commentaire Officiel, 2^{ème} édition, et du Commentaire Officiel du Protocole de Luxembourg.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant		
Personnel	1 fonctionnaire		
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ le financement extrabudgétaire des Etats membres termine le 31 août 2007 ❖ suite du financement dans le projet de budget 2007 (Dép. Ch. 2) (voir aussi <i>infra</i>, II 1 b). 		
Priorité acc. par le Conseil de Direction			
	élevée	moyenne	basse

Promotion à travers les ressources de divulgation

- Les principaux moyens d'UNIDROIT pour promouvoir ses *propres* instruments et pour sensibiliser sur le *droit privé transnational en général* sont ses ressources de recherches et de divulgation. Pour des détails, cf. *infra*, I 2 B.

Protection internationale des biens culturels

- Le Secrétariat a suivi et donné des avis dans la phase de mise en oeuvre et il a aussi co-organisé et/ou participé à des séminaires et des conférences visant à faire connaître la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés en Autriche, en Bosnie-Herzégovine, Italie, Jordanie, Liban, Lituanie et Pologne, ainsi qu'au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels de l'UNESCO.

- Au 30 septembre 2007, la Convention comptait vingt-neuf Etats contractants.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Personnel	0,30 fonctionnaire
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: budget régulier (Dép. Ch. 2, Ch. 3) ❖ la participation à des conférences est malheureusement limitée aux cas où les frais peuvent être remboursés par les organisateurs

Principes de procédure civile transnationale

- Outre les versions en anglais et en français des Principes ALI/UNIDROIT, qui ont été publiées chez *Cambridge University Press*, les dispositions sont maintenant disponibles en allemand et en turc. Les versions espagnole et russe sont en préparation.

- En 2006, les Principes ont été présentés par le Secrétaire Général et des experts d'Etats membres lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, au Chili, aux Etats Unis et en Suisse.

2. Activités non législatives

- *Objectif Stratégique N°2*: mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational.

- *Objectif Stratégique N°3*: conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur.

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

A. Programme de coopération juridique

Programme de bourses de recherches

- En 2007, 12 chercheurs provenant des pays suivants, Chili, Egypte, Indonésie, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Serbie, Tunisie, Uruguay et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), et avec des profils professionnels différents (fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, avocats, institutions financières, universités) ont effectué des recherches sur le droit privé transnational et le droit économique international dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

Assistance technique

- Le Secrétariat a transmis une version amendée d'un avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats au Secrétariat Permanent de l'OHADA. Ce projet, ainsi qu'un projet sur le droit des contrats de consommation, doivent être examinés par les comités nationaux puis

adoptés par le Conseil des Ministres. Un colloque à haut niveau, organisé par UNIDROIT, l'Université de Ouagadougou et l'OHADA aura lieu du 15 au 17 novembre 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso). La conférence avec orateurs provenant de : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, République Démocratique du Congo et Sénégal, OHADA, la Banque Africaine de Développement, CNUDCI, la CCI Chambre de Commerce Internationale ainsi que de Belgique, Canada, Chine, Luxembourg et Suisse vise à engager les communautés légales et académiques de l'Afrique de l'Ouest ainsi que les Gouvernements et les organisations internationales concernés par les réformes législatives en Afrique

- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention du Cap et des Protocoles, cf. *supra* I 1 A et B.

- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les biens culturels, cf. *supra* I 1 B.

Coopération avec des Organisations partenaires

- Le Secrétariat a établi des liens étroits de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'Organisations. Pour des détails, cf. *infra* I B 3.

- En particulier, UNIDROIT est partenaire d'un programme lancé par le Centre du commerce international (OMC/CNUCED) qui vise à aider les pays en développement et en transition économique à se familiariser avec les instruments en matière de droit commercial transnational. Le Secrétariat a été représenté à un séminaire consacré à ces sujets.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Bénéfices/ Bénéficiaires	Diffusion efficace de la connaissance des instruments d'UNIDROIT et, en général, du droit privé et commercial transnational. Interconnexion, notamment avec les Gouvernements et les milieux universitaires dans les pays en développement.
Personnel	0,80 fonctionnaire (les 20% restants sont consacrés à ses attributions relatives aux publications d'UNIDROIT); 0,30 secrétaire
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel : budget régulier (Dép. Ch. 2; Ch. 3) ❖ bourses, en 2007 : <ul style="list-style-type: none"> – € 10.000 budget régulier (AG(60)6, Dép. Ch. 11) – € 3.450 donations privées assistance technique : <ul style="list-style-type: none"> – € 6.000 regular budget – € 55.000 contributions extra-budgétaires (Luxembourg, Suisse) – € 20.000 donations privées
Priorité acc. par le Conseil de Direction	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #808080; border: 1px solid black;"></div> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #e0e0e0; border: 1px solid black;"></div> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #ffffff; border: 1px solid black;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> élevée moyenne basse </div>

B. Ressources de recherches et de divulgation

Bibliothèque d'UNIDROIT

- Le transfert des entrées du catalogue sur une base de données électronique, et l'intégration avec des bases de données d'autres importantes bibliothèques avancent rapidement.
- Les avoirs de la Bibliothèque ont augmenté d'environ 2.000 titres. Parmi eux figurent d'importantes donations de l'Institut Max-Planck (Hambourg) et d'un donateur privé.
- Outre les bénéficiaires des bourses d'UNIDROIT (cf. *supra*, 2 A), plus de 2.400 personnes de 22 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Corée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexico, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni et Turquie) ont effectué des recherches au sein de la Bibliothèque.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Bénéfices/ Bénéficiaires	Utilisateurs visiteurs, notamment les personnes bénéficiant de bourses de recherche. Dans la mesure où le catalogue est déjà disponible en ligne, les Gouvernements, chercheurs et autres utilisateurs à distance.
Personnel	1 bibliothécaire juridique, 0,5 assistant (qui consacre les autres 50% de son temps à l'assistance informatique), 1 assistant bibliothécaire, 0,8 assistant (qui consacre les autres 20% de son temps à des fonctions d'huissier), 0,2 secrétaire
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ achat de livres et autres coûts : € 113.500, budget régulier (Dép. Ch. 9) ❖ donations pour une valeur de € 60.000 ❖ personnel : budget régulier (Dép. Ch. 2; Ch. 3) ❖ assistance par 3 volontaires ELSA (Association européenne des étudiants en droit)
Priorité acc. par le Conseil de Direction	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #444; border: 1px solid black;"></div> <div style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;"></div> <div style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> élevée moyenne basse </div>

Publications

- Le vaisseau amiral, la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, est le seul journal spécialisé couvrant le droit privé transnational dans le monde entier. Elle contient les sections suivantes : articles, activités internationales, textes et mise en œuvre des instruments de droit uniforme, informations bibliographiques. En dehors des activités des Organisations sœurs et des Organisations régionales, les propres activités d'UNIDROIT sont largement couvertes, devenant ainsi un outil essentiel pour assurer la divulgation des informations relatives à ses travaux. La *Revue* est distribuée gratuitement à un grand nombre d'institutions et de personnes (y compris les Bibliothèques dépositaires dans les Etats membres). Des accords d'échange avec d'autres revues juridiques aident à maintenir les avoirs de la Bibliothèque. A la suite de requêtes provenant des organes financiers de l'Institut le format a été légèrement modifié avec une réduction des coûts de production.

- Les autres publications incluent la deuxième édition en anglais du *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant
Bénéfices/ Bénéficiaires	Voir <i>supra</i> , texte introductif.
Personnel	0,20 fonctionnaire; 1,2 secrétaire d'édition; contributions occasionnelles d'autres fonctionnaires
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ dépenses : <ul style="list-style-type: none"> - impression : € 31.500 (Dép. Ch. 5) - coûts postaux : € 13.000 (Dép. Ch. 6 § 3) ❖ recettes : € 34.500 (Recettes Ch. 2 § 3) ❖ personnel : budget régulier
Priorité acc. par le Conseil de Direction	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 30%; height: 20px; background-color: #808080; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="width: 30%; height: 20px; border: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="width: 30%; height: 20px; border: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> élevée moyenne basse </div>

Site Internet et Bibliothèques dépositaires

- Le site Internet d'UNIDROIT continue d'être un moyen extrêmement efficace de promotion des activités de l'Organisation et de ses instruments. Le contenu du site a été grandement élargi et de nouveaux éléments qui facilitent les recherches ont été introduits. Le format est en cours de révision. Par manque de moyens cependant, il continue d'être quelque peu "artisanal" et certains éléments que l'on trouve habituellement sur la plupart des sites commerciaux et gouvernementaux ne sont pas disponibles.

- A ce jour, 46 Bibliothèques ont été désignées par les Etats membres pour être dépositaires de la documentation et des publications d'UNIDROIT.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Satisfaisant.
Bénéfices/ Bénéficiaires	Gouvernements, chercheurs et autres utilisateurs à distance souhaitant avoir accès aux documents d'UNIDROIT et autres ressources.
Personnel	0,40 fonctionnaire (les autres 60% de son temps sont consacrés aux Principes relatifs aux contrats du commerce international, <i>supra</i> , I 1 a); assistance d'un autre fonctionnaire pour la traduction en français.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel : budget régulier (Dép. Ch. 2; Ch. 3) ❖ support technique et logiciel : budget régulier (Dép. Ch. 2§2; Ch. 7§5)
Priorité acc. par le Conseil de Direction	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 30%; height: 20px; background-color: #808080; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="width: 30%; height: 20px; border: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="width: 30%; height: 20px; border: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> élevée moyenne basse </div>

Base de données *UNILAW*

- Le nombre de décisions sur la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR) traitées et visibles au public a augmenté de 25% au cours de cette année mais elles restent peu nombreuses (369). 1.000 autres sont en traitement.
- Les textes de la Convention du Cap et des Protocoles aéronautique et ferroviaire, de la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international de 1929 et de la Convention de Montréal de 1999, de la Convention de Bruxelles de 1924 en matière de connaissance et le Protocole de Bruxelles, la Convention de 1952 de Bruxelles sur la saisie conservatoire des navires en mer ainsi que de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés ont été insérés. L'insertion de jurisprudence (980 affaires ont été recueillies) et de bibliographie est en cours.

Evaluation de qualité et d'efficacité	Bonne qualité intrinsèque; efficacité encore difficile à évaluer
Benefits/ Beneficiaries	Tribunaux et arbitres appelés à interpréter et appliquer le droit international uniforme ; Gouvernements et législateurs travaillant avec le droit international uniforme, en particulier dans la rédaction de la législation de mise en oeuvre.
Personnel	0,4 fonctionnaire; assistant à temps partiel pour le traitement des documents
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ personnel: <ul style="list-style-type: none"> – fonctionnaire : budget régulier (Dép. Ch. 2; Ch. 3) – assistant à temps partiel : donation privée (Fondation de droit uniforme) ❖ site Internet: € 1.000 donation privée (Fondation de droit uniforme) ❖ recettes: € 5.000, remboursement par la Fondation de droit uniforme pour les services rendus par le fonctionnaire.
Priorité acc. par le Conseil de Direction	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div> <div style="background-color: gray; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> élevée moyenne basse </div>

3. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.
- La République de Lituanie a déposé son instrument d'adhésion au Statut organique d'UNIDROIT, devenant ainsi le 61^{ème} Etat membre. L'Ukraine a annoncé son adhésion prochaine.
- Le Secrétaire Général a poursuivi ses discussions avec des Gouvernements de pays d'Asie du Sud-Est. Suite à un séminaire et à des réunions de haut niveau à Jakarta, un comité interministériel a recommandé que l'Indonésie adhère au Statut organique d'UNIDROIT. Une

délégation à haut niveau a annoncé, à l'occasion du dépôt des instruments d'adhésion à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique que le Parlement sera saisi de la question).

- Des contacts ont été établis avec l'Ambassade du Sultanat d'Oman en Italie et avec l'Ambassade du Royaume de l'Arabie Saoudite en Italie. En raison de cela, une version non officielle du Statut d'UNIDROIT a été effectuée par les Professeurs Omaia Elwan (Heidelberg/Cairo) et Hossam Loutfi (Cairo). Elle est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT.

- Des efforts intensifs afin de rétablir la communication avec la Bolivie continuent et ont reçu le soutien du Président de l'Assemblée Générale, l'Ambassadeur Gabriel Valdés Subercaseaux (Chili).

- Suite à une invitation du Gouvernement allemand, le Secrétaire Général a participé à des réunions à haut niveau d'experts juridiques des pays lusophones et a effectué des présentations du travail d'UNIDROIT afin de renforcer la participation de ces pays aux activités de l'Institut. Des représentants provenant de Angola, Brésil, Cap-Vert, Timor de l'Est, Mozambique et Portugal ont assisté.

- En 2007, le Secrétaire Général et des membres du Secrétariat ont été en visite officielle ou ont participé à des séminaires en : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Panama, Pologne, Royaume-Uni et Turquie.

- Au cours des 12 derniers mois, UNIDROIT a accueilli des visiteurs officiels, des fonctionnaires en détachement et des stagiaires en provenance des pays suivants: Allemagne, Congo, France, Indonésie, Lettonie, Nouvelle Zélande, Nigéria, République de Corée, Royaume-Uni et Vietnam.

- En 2007, le Secrétariat a rendu visite ou a participé à des réunions des Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales suivantes : Banque mondiale, Centre du commerce international (OMC/CNUCED), Chambre de commerce internationale, Commission sur l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, Conseil de l'Europe, Conférence de La Haye de droit international privé, OIPC-Interpol, Société Financière Internationale, UNESCO, Union européenne, Union Africaine et Xiamen Academy of International Law.

- On relèvera en particulier la **coopération tripartite avec les autres Organisations qui élaborent du droit privé**, à savoir la CNUDCI et la Conférence de La Haye, qui est aujourd'hui bien établie. Elle se fonde sur quatre piliers: (1) réunions annuelles de coordination; (2) "parler d'une seule voix" auprès d'autres Organisations comme l'OMC, la Banque mondiale et le FMI; (3) participation active dans les travaux de chacun; (4) examen des possibilités de co-parrainer des séminaires et co-signer des publications sur l'utilisation des instruments des trois Organisations à des fins de droit interne, en particulier dans les pays en développement.

4. Gouvernance et administration

- *Objectif Stratégique N°4*: établir des mécanismes de communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part.

- *Objectif Stratégique N°8*: établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive.

- *Objectif Stratégique N°10*: parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation.
- *Objectif Stratégique N°12*: développement de techniques de communication qui faciliteraient la circulation constante de toutes les informations nécessaires et des réponses de part et d'autre. La création d'un "Forum des Gouvernements" (cf. *supra* para 37) pourrait être un instrument dans la poursuite de cet objectif.

• Des progrès importants pour réformer les techniques et augmenter l'efficacité de la routine administrative se fondent principalement sur la **présence** d'un **administrateur en chef** bien informé et **innovateur** avec les fonctions de **Secrétaire Général adjoint**. Encouragé par la contribution extrastatutaire de £ 50.000 pour la troisième année, le Comité Permanent à sa 108ème session a recommandé que le Conseil de Direction nomme le Professeur Alessandra Zanobetti comme Secrétaire Général adjoint pour la partie restante de la période statutaire de cinq ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2010. Cette recommandation, si suivie par une décision du Conseil à sa 87^{ème} session, mettra le Secrétariat en mesure de mettre à exécution son plan d'action.

• Le Secrétariat est en train de planifier un nouveau système de gestion des documents et de l'archive basé sur les technologies informatiques. Le Secrétariat s'est consulté avec d'autres organisations internationales et adoptera probablement une solution à bas coût utilisant des logiciels « off-the-shelf ».

• Par manque de ressources financières, aucun progrès n'a pu être fait en ce qui concerne l'amélioration de l'expertise informatique, du matériel informatique, des logiciels et de la qualité du serveur.

II. Planification pour 2008

1. Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments

A. Travaux en cours

Principes relatifs aux contrats du commerce international

• Une troisième session du Groupe de travail aura lieu du 26 au 30 mai 2008. Les rapporteurs des cinq chapitres se réuniront pour une session de rédaction qui aura lieu, sur invitation de l'Institut Max Planck, en mars 2008 à Hambourg (Allemagne).

• Les versions en arabe, en portugais, en slovaque, en thaï et en turc devraient être finalisées en 2008.

Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ traduction en arabe : e 11.000, budget régulier (amorti avec la vente de 160/200 copies) (Dép. Ch. 2§2; Ch. 5) ❖ réunion en 2008: € 40.000, budget régulier (Dép. Ch. 1 § 5)
--------------------	---

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

• A la suite de la réunion spéciale conjointe Gouvernements/industrie, qui s'est tenue à New York les 19 et 20 juin, un Comité d'orientation venant d'être formé devrait assister le Secrétariat vers une troisième session du Comité d'experts gouvernementaux au cours de la première moitié de 2008.

Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés

- Une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux a eu lieu du 21 au 25 mai 2007. Le Conseil de Direction a approuvé le texte actuel, et le projet de Convention sera soumis à une Conférence Diplomatique qui aura lieu, sur invitation du Gouvernement suisse, du 1^{er} au 13 septembre à Genève.

Personnel / Financement

- ❖ le financement du fonctionnaire qui a rejoint le Secrétariat en Mai 2007, a exercé la fonction de secrétaire à la 4^{ème} session et continuera à suivre le projet jusqu'à ce qu'il soit complété : assuré seulement en partie par des donations privées

B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

Fonctions de Dépositaire

- Après l'exemple de la Conférence diplomatique du Cap en 2001, la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire a demandé à UNIDROIT d'assurer les fonctions de Dépositaire de ce traité. Avec toute probabilité le projet de Protocole spatial et tout autre protocole contiendra des dispositions ayant le même effet (cf. aussi les articles 47-62 de la Convention). On s'en souviendra, en 2001 les Gouvernements d'Italie et d'Afrique du Sud avaient instamment demandé à UNIDROIT d'assumer les fonctions de Dépositaire.

- L'expérience du Secrétariat avec les Gouvernements qui sont dépositaires des conventions récentes adoptées sous les auspices de l'Institut semblerait confirmer que les Gouvernements ne soient pas vraiment heureux d'avoir cette charge et qu'ils préféreraient, en général et lorsque les Nations Unies ne sont pas en position d'assurer la fonction de dépositaire, que les Organisations intergouvernementales assument ces fonctions pour les traités élaborés sous leurs auspices.

- Conformément au paragraphe 69 du Plan stratégique (C.D. (83) 6) il est possible que soit adoptée une disposition selon laquelle UNIDROIT assumerait les fonctions de dépositaire pour toutes ses conventions futures. D'autre part, le Conseil de Direction, à sa 86^{ème} session, et certains Gouvernements ont recommandé de la prudence à ce propos.

Personnel / Financement

- ❖ fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire :
 - financement extrabudgétaire terminé en août 2007
 - en 2008, budget régulier et en partie donation privée

2. Activités non législatives

- A propos des ressources de recherches et de divulgation en général, on fait référence aux divers documents liés aux différents sujets préparés pour la 86^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (86) 13 – C.D. (86) 15).

- Pour une initiative proposée qui répondrait aux critères de projet d'assistance technique, on fait référence au point "Etats membres – Relations avec les Gouvernements", *infra* II 3.

3. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité

- Conformément aux efforts faits par le passé et aux marques d'intérêt reçues, les régions clé où élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut seront, en premier lieu, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen Orient et quelques pays africains.

- Suite à des entretiens informels avec le Gouvernement vietnamien et à une demande officielle soumise par le Gouvernement d'Indonésie, en 2006, le Secrétariat a recommandé et le Conseil a, en principe, approuvé le lancement d'un programme spécial "**Initiative ANASE/ASEAN**" parallèlement avec le Programme de travail triennal. A la lumière des discussions bien avancées avec le Gouvernement d'Indonésie (cf. *supra*, I 3), il a été décidé que la mise en œuvre de ce projet soit faite en deux étapes :

- En premier lieu, organisation d'un atelier de renforcement des capacités d'une durée de deux jours au début de 2007 en Indonésie. Le premier groupe principal viserait des fonctionnaires du Gouvernement indonésien chargés de mettre en œuvre des instruments de droit privé transnational sur le plan interne, ainsi que des magistrats saisis de litiges commerciaux transnationaux. Comme cela a été suggéré par le Gouvernement, quelques délégués de pays voisins pourraient être invités à cet atelier et l'Indonésie, UNIDROIT et "les Etats membres d'UNIDROIT ayant des intérêts particuliers en Indonésie et dans la région Asie-Pacifique" pourraient joindre leurs forces pour agir en tant que facilitateurs en vue d'une implication toujours majeure de ces pays dans les activités d'UNIDROIT. Le Gouvernement a mentionné de façon explicite l'Australie, la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon et les Pays-Bas.

- En second lieu, reprendre les contacts de haut niveau, et les développer de façon plus systématique, entre le Secrétariat et les Gouvernements de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam en vue d'organiser à moyen terme un séminaire sur le droit commercial transnational et son rôle pour la bonne gouvernance et le développement économique dans les Etats membres de l'*Association des Nations du Sud-Est asiatique (ANASE ou ASEAN en anglais)**.

Personnel	Orateurs et formateurs lors du séminaire et de l'atelier proposés en partie fonctionnaires d'UNIDROIT, en partie experts d'Etats membres qui soutiennent l'initiative, en partie experts des Etats hôtes ou d'autres Etats visés.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ atelier en Indonésie: l'Etat hôte prendra en charge les frais locaux; les frais de voyage pour 3-5 experts d'UNIDROIT et autres devront être couverts par des contributions extrabudgétaires (estimation: pas plus de € 10.000) ❖ autres mesures pour l'initiative "ANASE/ASEAN": à évaluer

- Le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé qu'il est prêt à financer la participation de deux experts à l'atelier de renforcement de capacités. M. James Allsop de la Cour fédérale d'Australie a indiqué qu'il était prêt à participer à l'atelier en tant que formateur. Le Gouvernement de Corée a signalé qu'il s'efforcera de faire une contribution extra-budgétaire en vue des coûts de l'organisation du séminaire. M. Hosokawa (membre du Conseil de Direction) a indiqué qu'un expert japonais encore à identifier serait mis à disposition pour l'atelier. Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a signalé qu'une requête de fonds en 2007 ou en 2008 serait prise en considération favorablement. En mai 2007, le Gouvernement d'Indonésie a signalé que, pour des raisons pratiques, l'atelier devait être postposé et qu'il aurait contacté le Secrétariat d'UNIDROIT à un moment ultérieur afin de concorder date et format de l'atelier.

* Etats membres: Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République populaire Lao, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

4. Gouvernance et administration

Secrétariat

- Après l'évaluation de la situation actuelle, un plan de modernisation progressive sera établi pour la *gestion électronique des documents et de l'archive* et d'autres *procédures administratives* (cf. Objectifs stratégiques No. 8 et 9).

- Pour ce qui concerne le personnel, la situation qui en 2003 était unanimement considérée comme caractérisée par un grave manque de personnel de catégorie A (professionnelle/titre universitaire) et B (administrative/titre d'éducation secondaire) s'est légèrement améliorée pour ce qui concerne les unités de personnel de catégorie A et B, même si les projections faites en 2003 ne se sont pas entièrement réalisées. Inversement, la diminution des unités appartenant à la catégorie C (autre support) a été réalisée.

	2003	2006 proj.	2007 eff.
Categorie A	8 (+ 1 cons.)	9 (+ 1 cons.)	9 (+ 1 cons.)
Categorie B	7	10.5	9
Categorie C	5	4	3

Il faut cependant souligner que trois des neuf membres du personnel appartenant à la catégorie A sont hors cadre, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas intégrés dans l'organigramme de l'Institut : un des Secrétaires Généraux adjoints ; le fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire de la Convention du Cap et de ses protocoles ; le fonctionnaire chargé du projet de Convention sur les titres intermédiés. Tous les trois sont, en tout ou en partie, financés par des contributions extrastatutaires ou par des donations privées. A la lumière de ces considérations il est difficile d'affirmer que les projections faites pour 2010/2012 (UNIDROIT 2004, C.D. (86) 3 par. 80 et ss.) sont réalistes.

- Un *plan de développement du personnel* sera nécessaire pour établir la façon d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes 75-87 du Plan stratégique, procédures de sélection et gestion moderne du personnel en général. Pour que cela se matérialise et porte des fruits, le premier objectif est l'intégration complète du Secrétaire Général adjoint (Administrateur en chef) dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget régulier. Le Gouvernement du Royaume-Uni a effectué des généreuses contributions extrastatutaires par trois fois £ 50.000 (= € 74.000) pour 2006, 2007 et pour le prochain exercice financier, mais la collectivité des Etats membres doit maintenant contribuer pour leur part.

- De façon analogue, l'engagement des Etats membres, consigné dans les rapports de réunions, d'intégrer le fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire en vertu des instruments du Cap, déjà adoptés et futurs, et de financer ce poste sur le budget régulier doit être honoré.

Financement

- ❖ en 2008, le budget ordinaire pour les deux postes (avec contribution extrastatutaire du Royaume-Uni pour le poste de Secrétaire Général adjoint);
- ❖ catégories (A6 et A2.4 respectivement) à envisager pour 2008 à condition de pouvoir disposer de financement sur le budget ordinaire ou par des contributions extra-budgétaires

Assemblée Générale

- Suivant le schéma de la session de l'Assemblée Générale depuis 2002, l'organe le plus élevé de l'Institut sera à l'avenir régulièrement informé de la nature et de l'état des travaux sur l'un des projets législatifs. Le Secrétariat suggère toutefois que l'intention de saisir l'Assemblée Générale pour qu'elle discute et adopte la Loi type sur le *leasing* ne reste pas une exception. Lorsque cela est approprié, il serait bon d'impliquer davantage les Gouvernements des Etats membres sur le fond des travaux de l'Institut et cela permettrait d'accélérer les travaux. On rappellera que les Gouvernements et les membres du Conseil avaient discuté de l'éventualité d'une participation élargie lors des Sessions de réflexion (cf. UNIDROIT 2002 SIR – Doc. 1 paragraphes 37-43, UNIDROIT 2003 SIR – Doc. 2 paragraphes 5 et 6).

5. Perspectives de planification du Programme de travail 2009/2011

- Les Gouvernements vont continuer à demander que des priorités soient établies et respectées dans la période triennale, tant pour ce qui concerne le travail déjà en cours que pour les nouveaux sujets. Le processus d'analyse des nouvelles propositions doit, par conséquent, être très sélectif.

- En conséquence des attentes qui se sont manifestées dans plusieurs milieux, le projet connu sous l'appellatif « Principes et de Règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents », et qui est considéré de haute priorité, devrait être soumis à un ou à plusieurs groupes d'étude dès que possible.

- Pour ce qui concerne le nouveau travail, uniquement des projets qu'UNIDROIT peut entreprendre mieux que d'autres Organisations devraient être sélectionnés.

- En décembre 2007 / janvier 2008 le Secrétariat contactera les Gouvernements, les Organisations internationales, l'industrie et les professions légales, les correspondants de l'Institut et les autres parties prenantes pour recueillir leurs indications et leurs propositions.

- Le Programme de travail devra être proportionné aux moyens financiers et aux ressources de personnel que les Gouvernements envisagent de mettre à disposition de l'Organisation dans la prochaine période triennale.

III. Résumé

1. En ce qui concerne l'élaboration d'instruments de droit uniforme, les objectifs indiqués dans le Plan stratégique (Nos. 1, 6 et 11) ont été atteints en termes de qualité et de respect du calendrier. Quant à l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap, le retard important en ce qui concerne ce dernier projet est à attribuer principalement au fait que le fonctionnaire chargé du projet a dû assumer les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*. A cet effet des mesures appropriées ont été envisagées et sont en cours de mise en œuvre.

2. Pour ce qui concerne les degrés de priorité attribués par le Conseil de Direction, le Secrétariat désire attirer l'attention de l'Assemblée Générale sur le fait que certains projets, bien qu'inclus par l'Assemblée dans le programme de travail triennal en cours, sont ou bien en attente (par ex. les marchés financiers émergents) ou non encore illustrés dans cette mise à jour du Plan stratégique.

3. L'évaluation totalement positive s'applique également à la poursuite des Objectifs stratégiques Nos. 2, 3 et 7 indiqués comme étant des activités non législatives de l'Institut. A propos de l'accroissement des Etats membres de l'Institut, une proposition détaillée est soumise et demande une action dès que le Gouvernement qui avait en précedence exprimé son intention d'agir en tant que facilitateur indiquera qu'il est prêt à procéder. Pour ce qui concerne l'adhésion d'Etats du Moyen Orient, des signaux encourageants ont été reçus par le Royaume de l'Arabie Saoudite et le Sultanat du Oman. Pour ce qui concerne l'Afrique, le colloque pour la présentation du projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats pourra préparer le terrain pour des actions successives efficaces

4. Quant à l'examen des procédures administratives internes et de l'infrastructure, l'absence prolongée d'un administrateur expérimenté n'a permis que des progrès minimes. On espère que cette période de transition va prendre fin et que l'organigramme maintenant complété du Secrétariat va permettre de se concentrer sur les Objectifs stratégiques Nos. 4, 8, 9 et 12 et de mener les actions appropriées.

5. Dans le même esprit, le fait de mieux atteindre l'Objectif stratégique No. 11 (diligence dans les fonctions de Dépositaire, promotion, assistance pour la mise en oeuvre, et suivi de l'utilisation des instruments adoptés) dépend des ressources en personnel.

6. De même, atteindre l'Objectif stratégique No. 10 (autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information) exige un investissement en capitaux et en personnel additionnel.